

Marie Moret au directeur de la Banque cantonale de Berne, 24 août 1893

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Banque cantonale de Berne](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret au directeur de la Banque cantonale de Berne, 24 août 1893, 1893-08-24

Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 13/09/2025 sur la plate-forme EMAN :
<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/11869>

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-53

Collation2 p. (472r, 473r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamilistère de Guise

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [24 août 1893](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Banque cantonale de Berne](#)

Lieu de destination Berne (Suisse)

Description

Résumé

Demande d'informations sur des obligations 3,5 % de l'État de Berne et sur les désagréments possibles de l'inscription nominative des valeurs.

Mots-clés

[Finances personnelles](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Banque cantonale de Berne

Genre Non pertinent

Pays d'origine Suisse

Activité Banque

Biographie Banque à Berne (Suisse) au XIXe siècle.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 21/12/2021

Dernière modification le 26/04/2023

173

sur lesquelles nous serons
échéance.

J'aurais une inscription
nommative du 3^{er} et 4^{er} de
l'Etat de Berne, lorsque je
ferai autre chose, à
l'échéance des coupons,
que nous envoier le
certificat d'inscription
afin que nous encaissiez
pour mon compte les
dits abérages.

- Et si je voulais, à un
moment donné, réduire
cette valeur quelles forma-
tions aurais-je à remplir?

Veuillez agréer
monsieur le Directeur
mes remerciements
et salutations pour votre

réponse, l'assurance
de toute ma considé-
ération

Marie Godin

Guise Familière
9^e août 1895

Monsieur le Directeur de la
Banque Cantonale de Berne,

J'ai l'honneur de vous accuser
réception de votre lettre du 22^d
et vous prie de bien vouloir
me donner, sur les obligations
 $3\frac{1}{2}\%$ de l'Etat de Berne (dont
vous me parlez dans la
susdite lettre) le complément
d'informations suivantes:

— Cette valeur nous paraît-
elle aussi sûre que les
autres valeurs suisses :
rente fédérale des derniers
de fer, emprunt fédéral
1887, etc., etc. - qualifiées

de valeur de premier ordre
sans notice cette du 16^e d.

- Le emprunt $3\frac{1}{2}\%$ de l'Etat de Berne est-il assujetti à quelque impôt ?
- En quelle monnaie les coupons sont-ils tenus et le remboursement opéré ?
- C'est pour avoir plus de sécurité sans la possession de la valeur que je préfère l'inscription nominative, mais je vous serai obligé de me signaler - si je devais faire - les inconvénients pratiques que cette mesure peut entraîner soit pour l'encaissement des coupons, soit pour autres choses que je ne prévois pas, mais